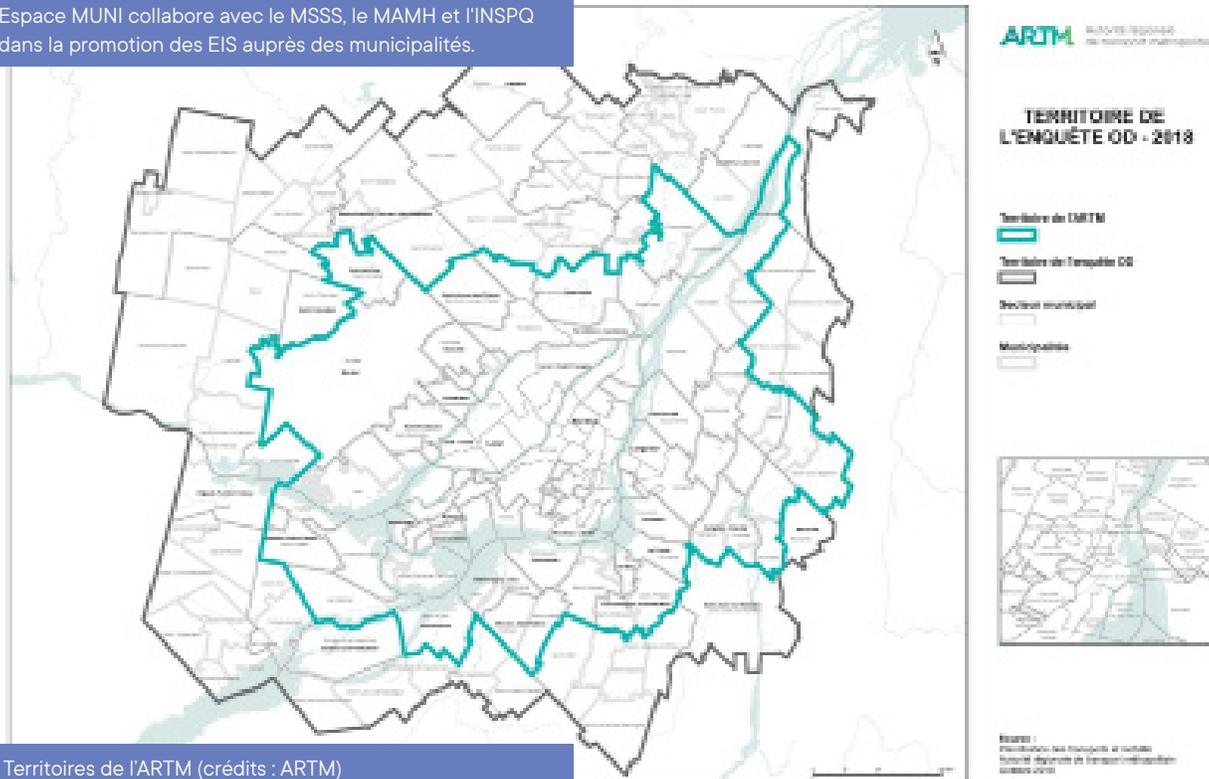


## L'autorité régionale de transport métropolitain : une EIS originale pour un projet d'envergure régionale!

L'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), créée en 2017, est responsable du tout premier plan stratégique de développement (PSD) du transport collectif de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM). Le PSD établit une vision du développement des services de transport collectif sur le territoire de la CMM et favorise leur intégration. Il fixe les orientations, les stratégies et les cibles à atteindre pour améliorer la mobilité des personnes.

Espace MUNI collabore avec le MSSS, le MAMH et l'INSPQ dans la promotion des EIS auprès des municipalités.



Territoires de l'ARTM (crédits : ARTM)

Conscients du potentiel de retombées du PSD, l'ARTM et les actrices et acteurs de santé publique ont convenu, dès le début de son processus d'élaboration, de réaliser une évaluation d'impact sur la santé (EIS). L'EIS a ainsi pu apporter des recommandations sur la conception de milieux de vie complets permettant un développement et une utilisation optimale des modes de transport collectifs et actifs, de même que sur l'intégration de moyens éprouvés pour diversifier l'offre de transport collectif et réduire ses barrières d'accès pour les populations plus vulnérables.

### Une EIS unique en son genre!

L'EIS sur le PSD du transport collectif de l'ARTM est une démarche sans précédent qui a ouvert la voie à une nouvelle forme de collaboration interrégionale. Non seulement est-il inhabituel qu'une direction de santé publique (DSPublique) réalise une EIS avec une organisation métropolitaine, mais il est d'autant plus inhabituel que les DSPublique de cinq régions s'associent pour travailler de concert sur un enjeu qui dépasse leur territoire respectif. Cette EIS pilotée par la DSPublique de la Montérégie s'est ainsi réalisée en partenariat avec les DSPublique de Montréal, Laval, Lanaudière et des Laurentides. « Les cinq DSPublique ont travaillé conjointement afin de formuler des recommandations adaptées au contexte de la CMM, tout en tenant compte de la réalité de chaque région. Cette EIS nous a donné l'opportunité de joindre les connaissances des DSPublique à celles de l'ARTM afin de contribuer à la réflexion sur le développement du transport collectif et d'apporter des recommandations pour maximiser ses retombées positives du PSD sur la santé et la qualité de vie des citoyennes et citoyens de la CMM », explique Émile Tremblay, responsable des démarches d'EIS à la DSPublique de la Montérégie.



## Intégrer les meilleures pratiques pour être exemplaire!

« Nous souhaitons que le PSD dépasse la simple planification en transport, car, comme en témoigne l'EIS, les bénéfices en Santé publique concernent tous les citoyens de la région métropolitaine. À ce titre il s'agit d'un vrai projet de société. L'EIS renforce la légitimité notre travail et permet de rassembler un plus grand nombre d'actrices et acteurs pertinents autour de notre projet. », témoigne Pierre-Olivier Lebeau, conseiller principal à la planification stratégique et à la planification des transports et de la mobilité de l'ARTM.

L'ARTM et les DSPublique ont choisi d'aborder l'EIS comme un processus itératif dans lequel la transmission des documents et le recueil des remarques se réalisaient au fur et à mesure de l'élaboration du PSD. De cette manière, il a été plus facile de bonifier et d'intégrer les recommandations de l'EIS. De plus, l'ARTM a intégré les représentantes et représentants des DSPublique responsables de l'EIS au comité de coordination de suivi des travaux du plan. Ce comité rassemblait les partenaires les plus proches, dont les sociétés de transport et les personnes représentantes des municipalités, afin que l'élaboration du plan soit en corrélation avec les besoins de la région métropolitaine. En parallèle, un autre comité a été formé afin de travailler sur des sujets plus techniques et spécifiques à l'EIS, comme la prise en compte des enjeux des populations vulnérables dans la planification des transports.

« Le rapport d'EIS est maintenant terminé mais la démarche doit se poursuivre. Il faut continuer à le faire vivre en le partageant au sein de l'organisation, au-delà de la seule équipe de travail. C'est important de créer des références communes et de promouvoir de bonnes pratiques. Notre souhait est que ce rapport infuse les manières de faire pour les actions qui vont découler de la mise en œuvre du plan stratégique dans les années à venir », soutient Pierre-Olivier Lebeau, conseiller principal à l'ARTM.



Pour en savoir plus sur le rapport de cette EIS, vous pouvez consulter le rapport de la Direction de santé publique en cliquant [ici](#).

L'évaluation d'impact sur la santé (EIS) est une démarche scientifique qui permet d'anticiper et de documenter les impacts potentiels, tant positifs que négatifs, d'une politique ou d'un projet sur la santé de la population.

L'analyse réalisée s'accompagne de recommandations concrètes permettant aux décideurs de bonifier leur politique ou projet avant leur adoption.